

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune **BARBAZAN**Séance du **03 août 2012**
Nombre de conseillers

- en exercice	10
- présents	8
- votants	8
- absents	2
- exclus	<input type="checkbox"/>

L'an deux mille douze, le 03 août à 18 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. onsieur GALY Henri.

Etaient présents : MM.

Mesdames NOE Liliane, BOLEA Maryse, STRADERE Michèle, Messieurs DELORT Thierry, SIBRA Gérard, BOURELY Marcel, MAURETTE Bernard. Absent excusé : Monsieur BRUNA Roger. Absente : Madame LOMBARD Françoise

Date de convocation :

30 juillet 2012

Date d'affichage :

M. adame STRADERE Michèle a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

OBJET

Développement
Stratégique du Lac de
Barbazan
Projet étude Société
SOMIVAL
Phase 1

Le Maire expose que la compétence "Touristique" attribuée à la Communauté de Commune du Haut-Comminges lui a permis dans le cadre d'un marché de choisir la Société Somival pour élaborer une "Etude d'opportunité et de faisabilité pour l'aménagement touristique de Lac de Barbazan".

Lors du conseil communautaire du 7 juin 2012, l'étape 1 a été présentée soit le : "Diagnostic/propositions d'orientations de développement". Ce premier document composé d'un diagnostic et trois scénarios envisagés, a été diffusé à tous les conseillers municipaux ainsi qu'un document l'étape 2 " Développement pragmatique et économie du projet". Durant ce conseil municipal ces documents font l'objet de remarques importantes notamment :

- Les points positifs :
 - La mise en valeur de l'espace naturel de la tourbière
 - Pouvoir faire le tour du lac à pied
 - Démolir les bâtiments en béton.
- Les points à modifier :
 - Faire un parc pour enfants
 - Mettre des tables Pique-Nique
 - Favoriser l'accès des visiteurs
 - La liaison Thermes-Lac devrait faire partie de la Phase 1.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Préfecture de Haute-Garonne
le _____ et publication ou
notification du



Le Maire,

Signature

- Les points négatifs :

- Faire payer l'entrée dans l'espace du Lac
- Clôturer le tour du Lac.
- Projet trop lourd pour être réalisable.

En première conclusion de cette étude : ne faudrait-il pas l'alléger ?

Cette étude présente cependant un attrait important nécessaire à la conservation de ce site naturel inscrit à l'inventaire des sites (Arrêtés de 1931 et 1943) ainsi qu'une servitude d'utilité publique (Secteur AC2). Le Lac de Barbazan est aussi inscrit à l'inventaire des ZNIEFF de type 1.

Le conseil municipal est favorable au suivi de cette étude. Il souhaite qu'il soit tenu compte de ces premières remarques et que des modifications puissent être apportées.

La Commune de Barbazan étant propriétaire du territoire, son avis et son accord sont nécessaires pour que ce projet aboutisse.

Une Convention de mise à disposition du territoire du Lac de Barbazan pourra être établie lorsque "le maître d'ouvrage" "le marché" "le ou les gestionnaires" auront formulé leurs contrats économiques, financiers et leur durée. La Communauté de Commune devra valider son accord.

Dans cette attente, le Conseil Municipal est favorable à toute aide technique et administrative pour faire aboutir ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.



Le Maire,

Signature